

Le très hon. M. GARDINER: Heureusement, les chiffres sont les mêmes.

M. WRIGHT: Cela dépend de la période de temps sur laquelle portent les calculs. Il n'est sûrement pas le même si on prend la moyenne pour le mois; je me demande même si le chiffre donné par le ministre correspond aux prix moyen pour la période écoulée depuis le 21 octobre, bien que ce puisse être le cas. J'ai cependant été étonné d'entendre le ministre dire que les fonds nécessaires aux subventions supplémentaires versées à l'égard de l'avoine et de l'orge pourraient être obtenus de la Commission du blé. Le ministre entend-il faire payer aux cultivateurs eux-mêmes, à même les fonds de la Commission du blé, les subventions supplémentaires versées à l'égard des céréales secondaires? Si c'est là sa pensée, je voudrais qu'il la précise.

Le très hon. M. GARDINER: Ce n'est pas ce que je veux dire. Je fais simplement remarquer que la question ne se rattache pas à ce crédit, puisqu'elle relève du ministère du Commerce.

M. WRIGHT: Si elle ne se rattache pas à ce crédit, le ministre voudra bien m'indiquer un poste du budget supplémentaire qui pourvoit à ce paiement. Les gens de l'Ouest canadien veulent savoir à quoi s'en tenir. Si aucun crédit ne comporte des fonds pour ce paiement, je me demande où l'on trouvera les deniers nécessaires.

M. CASTLEDEN: Je remarque dans la description de ce crédit les mots "y compris les réclamations en souffrance en vertu du programme de paiement des grains fourragers", ce qui indique qu'une partie de cette somme de 13 millions servira à effectuer des paiements aux cultivateurs en conformité du programme arrêté par le Gouvernement quant aux céréales de provende.

Le très hon. M. GARDINER: Si cela vous satisfait, vous n'avez nul besoin de poser des questions.

M. WRIGHT: Je voudrais savoir quel poste de ce budget ou quel autre crédit pourvoit à un paiement supplémentaire à l'égard des céréales secondaires.

Le très hon. M. GARDINER: Me fondant sur les renseignements qui m'ont été communiqués, je dois dire qu'il est pourvu à ces paiements. Toutefois, il ne m'appartient pas d'en saisir le conseil et cette discussion n'est donc pas pertinente.

M. WRIGHT: Le ministre de l'Agriculture a fait dans l'Ouest canadien plusieurs déclarations à ce sujet, et il devrait donc savoir à [M. Wright.]

quel crédit on puisera les fonds nécessaires. Il doit être renseigné sur ce point, car autrement il n'aurait pas fait les déclarations dont j'ai parlé.

M. POULIOT: Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire s'il existe encore un administrateur des provendes et, dans le cas de l'affirmative, si c'est le même homme qui a écrit ses mémoires au début de cette année?

Le très hon. M. GARDINER: Pour ce qui est des mémoires, je ne sais trop. L'administrateur des provendes, M. Davidson, est passé du ministère de l'Agriculture à la Commission du blé où il s'occupe de l'administration et de la distribution des céréales de provende.

M. POULIOT: Ce n'est pas de M. Davidson que je veux parler mais d'un autre personnage attaché à la Commission des prix. Il s'occupait de provende à titre de directeur, de régisseur ou d'administrateur. Lors de la déréglementation, il est demeuré en fonctions et a déclaré qu'il écrivait ses mémoires. C'est un homme de Montréal; j'ai oublié son nom.

Le très hon. M. GARDINER: S'il est attaché à la Commission des prix, il relève du ministère des Finances.

M. WRIGHT: Le ministre a déclaré il y a quelque temps qu'on pourrait obtenir de la Commission du blé les fonds requis pour effectuer ces paiements à l'égard des céréales secondaires. De quelles sommes la Commission pourrait-elle disposer à cette fin et que voulait dire au juste le ministre?

Le très hon. M. GARDINER: Je répète que la question dont parle l'honorable député n'est nullement de mon ressort. Ce n'est pas celui-ci du reste dont le comité est présentement saisi. J'ai simplement voulu dire que le ministre intéressé m'avait exprimé l'avis qu'il serait possible d'effectuer ces paiements sans puiser à même les crédits de mon ministère. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. La question n'est pas de mon ressort.

M. WRIGHT: Le ministère ne peut pas indiquer quel crédit du budget des dépenses pourvoit à ce montant?

Le très hon. M. GARDINER: Non. Autant que je sache, il ne s'agit pas de mes crédits.

M. WRIGHT: Vous n'avez aucun renseignement à ce sujet; vous ne savez pas si des fonds sont affectés à cela?

Le très hon. M. GARDINER: J'ai tout lieu de croire que les fonds proviennent de quelque source, mais je ne suis pas en mesure de dire de quelle source.